

COMMUNE DE VILLETTE-DE-VIENNE

DÉLIBÉRATION N° 20260624-03

Renouvellement de la convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne-Condrieu- Agglomération et ses communes membres pour l'année 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 18 juin 2026 et sous la présidence de madame la maire.

Conseillers présents : Cristelle VEILLARD – Julien LEPRÉ – Sylvie LE PRADO – Jérôme COUTAZ – Danièle VIAL – Olivier LAURENT – Yves DESTORS – Françoise SERPRY – Dominique DERAT – Aline VACHET – Alberto DE SOUSA – Sylvain LAGRESLE – Laurence CARRERES – Clément MARLIER – Zoé BADIN – Christian GIRARDET .

Absents ayant donné pouvoir : Jean-François ROLLANDIN a donné pouvoir à Françoise SERPRY
Sophie MARTINEZ a donné pouvoir à Jérôme COUTAZ

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Monique GALLON

Secrétaire pour la séance : Sylvie LE PRADO

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 16, procurations : 2, votants : 18.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mutualisation en vigueur pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC, signée entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres,

Considérant que le renouvellement de cette convention pour 2026 permettra de maintenir un accès continu à cet outil pour la gestion fiscale et cadastrale.

Considérant qu'aucune modification des modalités techniques ou financières n'est envisagée pour 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC, logiciel proposé par la société Ecofinance Collectivité (groupe Firecore), qui permet une assistance concrète dans l'optimisation des bases fiscales d'habitation et le traitement des impôts locaux (CCID).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

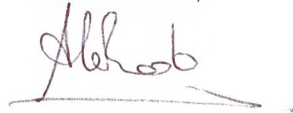
- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de mutualisation.
- **D'AUTORISER** la Maire à signer le renouvellement de la convention.
- Cette dépense sera prise au compte 62876.

Adopté à l'unanimité (pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

La Maire,



La secrétaire,



Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.



Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, modifiée par la loi n° 2016-493 du 15 avril 2016 relative à la transparence de la vie publique.